

## **Commission « Toutes les Commissions Parlementaires »**

### **Réunion retransmise en direct<sup>1</sup>**

#### **Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2024**

##### Ordre du jour :

##### HEARING - PARLEMENT DES JEUNES ET CHAMBRE DES DEPUTES

13h30 à 14h20 : Résolution sur une réforme de la Première au sein de l'enseignement secondaire

14h30 à 15h20 : Résolution « Les inégalités dans le milieu scolaire »

15h30 à 16h20 : Avis « L'intelligence artificielle et son utilisation à l'école »

\*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Jeff Boonen, Mme Corinne Cahen, M. Sven Clement, Mme Francine Closener, M. Georges Engel, M. Fernand Etgen, M. Paul Galles, Mme Françoise Kemp, Mme Mandy Minella, M. Ben Polidori, Mme Alexandra Schoos, M. Marc Spautz, M. Tom Weidig, M. Claude Wiseler

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Joëlle Merges, M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

La réunion s'est déroulée en présence des membres du Parlement des Jeunes et des chargés de mission du *Jugendrot*.

Excusés : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Maurice Bauer, M. Gilles Baum, M. Marc Baum, M. François Bausch, M. Dan Biancalana, Mme Taina Bofferding, Mme Liz Braz, M. Yves Cruchten, Mme Claire Delcourt, M. Mars Di Bartolomeo, M. Alex Donnersbach, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Luc Emering, M. Jeff Engelen, M. Franz Fayot, M. Marc Goergen, M. Patrick Goldschmidt, M. Gusty Graas, M. Claude Haagen, M. Christophe Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel, M. Fernand Kartheiser, M. Fred Keup, Mme Paulette Lenert, M. Marc Lies, Mme Octavie Modert, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Gérard Schockmel, M. Meris Sehovic, Mme Sam Tanson, M. David Wagner, M. Charel Weiler, Mme Joëlle Welfring, Mme Stéphanie Weydert, M. Michel Wolter, M. Laurent Zeimet

\*

Présidence : M. Marc Spautz ; M. Claude Wiseler, Président de la Chambre des Députés

## HEARING - PARLEMENT DES JEUNES ET CHAMBRE DES DEPUTES

### **13h30 à 14h20 : Résolution sur une réforme de la Première au sein de l'enseignement secondaire**

Au nom de la Commission d'Education du Parlement des Jeunes, M. Philipp Bost et M. Bryan Da Silva présentent la résolution sous rubrique, pour le détail de laquelle il est renvoyé au document figurant en annexe du présent procès-verbal.

#### Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- M. Sven Clement (« Piraten ») remet en question l'obligation de créer des points bonus : en appliquant ce système, les épreuves de fin d'études secondaires devraient être notées en toute logique à 64 points et la note minimale devrait également être fixée à 32 et non à 30 points. L'intervenant souhaite savoir si le Parlement des Jeunes a envisagé des alternatives au système de points au lieu des 64 points fixes. M. Philipp Bost explique que les notes positives ne sont valables que pour les épreuves de fin d'études secondaires. Il s'avère que seuls certains enseignants donnent des points positifs et d'autres non, ce qui fait que le système des points bonus n'est pas équitable pour tous les élèves.

- M. Ben Polidori (« Piraten »), tout en soulignant l'importance d'une meilleure communication de la part du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, demande des précisions au sujet des propositions du Parlement des Jeunes en matière de date des examens de rattrapage. M. Philipp Bost donne à considérer que le fait que ces épreuves aient lieu en septembre pose problème aux élèves des classes terminales en raison des délais d'inscription de certaines universités.

- Mme Francine Closener (LSAP) souhaite savoir si les informations fournies par le Ministère en matière d'études supérieures sont jugées insuffisantes par les membres du Parlement des Jeunes. M. Philipp Bost souligne que de nombreux élèves ignorent souvent les conditions d'admission valables en Suisse ou aux Etats-Unis par exemple. De même, les informations diffusées sur les sites Internet du Ministère ne sont pas communiquées par les enseignants aux étudiants. Il est nécessaire d'améliorer cette communication, en développant des applications pour relayer les informations et unifier ainsi les canaux de communication. A noter qu'une représentante du Parlement des Jeunes témoigne de bonnes pratiques en la matière appliquées au « Lënster Lycée International School ».

- Mme Corinne Cahen (DP) se renseigne sur le rôle des Services psycho-social et d'accompagnement scolaires (Sepas) en matière d'orientation des élèves. M. Sam Elsey explique que la situation diffère dans chaque établissement scolaire, de même que la manière dont les informations sont relayées par les services compétents aux élèves. Il serait dès lors judicieux d'uniformiser la diffusion des informations d'orientation, en privilégiant la communication directe aux classes, et non uniquement aux Sepas.

- Mme Françoise Kemp (CSV) donne à considérer que les propositions du Parlement des Jeunes en matière de calendrier de l'examen de fin d'études a comme conséquence un rallongement considérable des épreuves. M. Philipp Bost réplique que le fait de passer de nombreuses épreuves dans un laps de temps assez court ne permet pas à l'élève de bien s'y préparer.

- M. Tom Weidig (ADR) salue l'idée des examens blancs, tout en estimant qu'il ne faut pas éliminer tout stress des examens de fin d'études, car des situations stressantes risquent de se répéter plus tard dans la vie professionnelle.

- Le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, M. Claude Meisch, remercie les auteurs de la résolution pour les pistes de réflexion intéressantes y élaborées. Concernant les dates des examens de rattrapage, l'orateur donne à considérer qu'il convient de prévoir le temps nécessaire pour permettre aux élèves concernés de s'y préparer de façon adéquate. L'avancement dans le temps des examens de rattrapage pourrait faire augmenter les risques d'échec. La réduction du nombre de matières faisant l'objet des épreuves de fin d'études, ainsi que le fait que le congé de la Pentecôte partage la période d'examen en deux, devraient en tout état de cause donner aux élèves le temps de préparation nécessaire.

Concernant l'orientation vers les études supérieures, M. Meisch rappelle qu'il revient aux cellules d'orientation de mettre en œuvre la démarche d'orientation scolaire et professionnelle dans chaque lycée. A cela s'ajoutent les informations disponibles à la Foire de l'étudiant, qui est désormais complétée et rallongée par une plateforme digitale, de sorte que les élèves peuvent dénicher toutes les informations dont ils ont besoin pour leur avenir académique et professionnel, sous condition qu'ils s'y préparent avec diligence.

M. Claude Meisch reconnaît que l'attribution de points bonus peut sembler subjective. Néanmoins, l'on peut être certain que les enseignants évaluent les performances des élèves de façon correcte.

#### **14h30 à 15h20 : Résolution « Les inégalités dans le milieu scolaire »**

Au nom de la Commission de l'Egalité des Chances du Parlement des Jeunes, Mme Nour Fathi et Mme Lana Despotovic présentent la résolution sous rubrique, pour le détail de laquelle il est renvoyé au document figurant en annexe du présent procès-verbal.

#### Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- Mme Corinne Cahen (DP) rappelle que la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs prévoit que les lieux ouverts au public existants au moment de l'entrée en vigueur de ladite loi doivent remplir les exigences d'accessibilité y énoncées dans un délai de dix ans. L'intervenante souligne l'importance de garantir l'accessibilité aux personnes handicapées partout dans le monde et rappelle l'action de la Chambre des Députés en faveur du respect des valeurs et dans la lutte contre toute forme de discrimination.

- Mme Francine Closener (LSAP) souligne que les revendications de la présente résolution en matière de lutte contre le cyberharcèlement s'alignent avec sa proposition de loi modifiant le Code pénal aux fins de sanctionner le harcèlement moral numérique (« cyberharcèlement »)<sup>1</sup>. L'intervenante souhaite connaître le point de vue du Parlement des Jeunes sur l'interdiction du téléphone portable à l'école. M. Sam Elsey explique que cette question n'est pas évoquée par la présente résolution, mais abordée dans l'avis du Parlement des Jeunes relatif à l'intelligence artificielle.

- M. Bryan Da Silva souligne l'importance du respect du droit à l'éducation des élèves présentant un handicap physique, qui ne bénéficient souvent pas du traitement égal auquel ils ont droit. Mme Corinne Cahen se rallie à ce point de vue, estimant qu'il faut œuvrer davantage

---

<sup>1</sup> Doc. parl. 8385.

en faveur de l'école inclusive, non seulement en mettant en œuvre ladite loi du 7 janvier 2022 dans les établissements scolaires, mais en améliorant l'encadrement des élèves à besoins éducatifs spécifiques dans les écoles et en sensibilisant la population scolaire à l'interaction avec les élèves handicapés. L'éducation inclusive, par les valeurs qu'elle transmet, ne peut être que bénéfique pour l'ensemble des élèves. M. Marc Spautz (CSV) dit partager ce point de vue. L'interaction dès le plus jeune âge avec des personnes handicapées permet d'éliminer des préjugés souvent largement répandus dans le monde adulte.

- Mme Nour Fathi estime que l'interdiction du port du voile à l'école a comme conséquence de stigmatiser une partie de la population scolaire, dont l'accès à l'éducation est dès lors limité. Mme Corinne Cahen rappelle que le Gouvernement entré en fonction en 2013 a décidé de redéfinir les relations avec les communautés religieuses, selon le principe de la séparation de l'Etat et des cultes. Puisque la religion est dès lors considérée comme affaire privée, il semble judicieux d'interdire le port de signes religieux ostensibles dans la vie publique.

- Le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, M. Claude Meisch, souligne l'importance de l'école dans la transmission de valeurs aux enfants et adolescents. L'orateur renvoie au cours « Vie et société » qui met l'accent sur le respect mutuel, la culture du dialogue et la diversité.

En matière de lutte contre le cyberharcèlement, M. Claude Meisch s'interroge sur la plus-value qu'apportent les réseaux sociaux aux enfants et aux jeunes adultes et souligne l'importance des programmes de prévention de comportements en ligne pouvant porter préjudice aux adolescents, tels que ceux proposés par l'initiative « Bee Secure ». Des adaptations du Code pénal en matière de répression du cyberharcèlement sont éventuellement envisageables.

L'orateur rappelle sa circulaire du 26 juin 2014 sur les principes de neutralité dans les écoles, dans laquelle il préconise une approche pragmatique qui mise sur le dialogue plutôt que sur l'interdiction : le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est permis. En même temps, tous les élèves sont tenus de participer à l'ensemble des cours (y compris les cours d'éducation physique et de natation), et tous les cours sont communs aux deux sexes. A noter que le principe de neutralité de l'école en tant que service public implique que les enseignants ne sont pas autorisés à porter des signes d'appartenance religieuse dans l'exercice de leurs fonctions.

- Prenant note de ces explications, M. Sam Elsey donne à considérer que certains établissements scolaires privés ne semblent pas respecter la circulaire ministérielle précitée, en interdisant le port du voile dans leur enceinte. M. Claude Meisch, tout en se disant disposé à chercher le dialogue avec ces écoles, estime qu'il serait judicieux de régler ce sujet dans la réforme prévue de la loi modifiée du 13 juin 2003 concernant les relations entre l'Etat et l'enseignement privé.

### **15h30 à 16h20 : Avis « L'intelligence artificielle et son utilisation à l'école »**

Au nom de la Commission Spéciale, M. Sam Elsey et M. Tim Delles présentent la résolution sous rubrique, pour le détail de laquelle il est renvoyé au document figurant en annexe du présent procès-verbal.

#### Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- M. Ben Polidori (« Piraten ») souligne que l'intelligence artificielle (ci-après « IA ») restera un sujet très important pour les années à venir et que ce sujet touche une multitude de domaines qui ne sont pas nécessairement abordés dans la société.

Dans un souci de transparence et d'une utilisation adéquate de l'IA, il est essentiel que ces outils renseignent les sources sur lesquelles se basent les informations fournies par ces derniers.

Concernant le rôle de l'IA à l'école, l'orateur met en évidence le défi de vérifier si un texte a réellement été rédigé par un élève ou par un outil d'IA. C'est pourquoi il est primordial de disposer d'un cadre clair pour l'utilisation de l'IA à l'école.

En ce qui concerne la sensibilisation sur le sujet, cette dernière ne saurait se limiter à l'école comme il s'agit d'un sujet insuffisamment maîtrisé par la population de manière générale.

M. Sam Elsey admet que de nombreuses inconnues rendent impossible d'anticiper l'évolution de l'IA. La Commission Spéciale a eu comme objectif d'inciter à la discussion sur ce sujet, notamment en raison du traitement différencié dans les différents établissements scolaires.

Le Président de la Chambre des Députés, M. Claude Wiseler (CSV), aimerait savoir à quelles fins l'IA est utilisée par les élèves.

Plusieurs membres du Parlement des Jeunes font état de leur utilisation de l'IA, notamment l'assistance pour améliorer la structuration de textes, l'assistance pour comprendre des textes ou encore le codage informatique.

M. Timo Gutterman indique que des élèves utilisant l'IA se retrouvent souvent avec de meilleures notes pour certains travaux, mais qu'il y a cependant le risque que la matière ne soit pas réellement acquise.

M. Tom Weidig (ADR) relève la grande diversité de systèmes d'IA et la nécessité de comprendre les outils dont on se sert. Ainsi, il est essentiel de comprendre le langage de programmation et d'acquérir des bases en mathématiques pour pouvoir se servir de l'IA en toute connaissance de cause. L'orateur estime qu'il est dès lors primordial de faire d'abord un effort intellectuel avant de recourir à l'IA.

M. Niels Huberty partage l'opinion qu'il est essentiel de comprendre les technologies dont on se sert. Pour cette raison, la formation continue des enseignants dans ce domaine est importante. Enfin, l'orateur souligne que la non-recours à l'IA pendant la scolarité peut avoir pour conséquence qu'un élève ne développe pas les compétences nécessaires pour l'université ou la vie professionnelle dans un monde de plus en plus digitalisé.

M. Sam Elsey souligne également la nécessité d'une offre de formation pour les enseignants, dont certains éprouvent de véritables difficultés avec les technologies de l'information. Il serait important de déterminer le meilleur moment pour introduire l'IA dans le parcours scolaire ainsi que de mettre en place un cadre pour son utilisation.

Mme Alexandra Schoos (ADR) revient également sur le moment à partir duquel l'IA devrait être abordée à l'école. Par ailleurs, l'oratrice met en évidence que l'utilisation trop importante de l'IA peut également avoir des effets négatifs, tels que l'absence de développement d'un vocabulaire riche, l'absence d'un esprit critique ou la vérification de la véracité des informations obtenues.

M. Tim Delles est également d'avis que de tels risques existent. Pour cette raison, il est important d'aborder l'IA avec un esprit critique et dans un cadre permettant de comprendre que l'IA qui ne saurait se substituer à l'apprentissage, mais qui devrait être utilisée de manière complémentaire.

M. Richard Gerdemann estime que la question du moment à partir duquel l'IA devrait être intégrée dans les cours est en effet une question essentielle. Afin de permettre aux élèves d'acquérir d'abord certaines bases, l'orateur pense que cette introduction ne saurait se faire avant l'enseignement secondaire.

Concernant la question de la véracité des données, M. Sam Eley indique qu'il s'agit également de connaître les meilleures sources à consulter. Ainsi, certains outils reposent exclusivement sur des documents de recherche, augmentant la fiabilité des informations issues de ces outils.

M. Ben Polidori (« Piraten ») aimerait savoir si l'IA influence également l'orientation professionnelle des jeunes, étant donné que certaines professions risquent de disparaître.

M. Toni Solomon explique à titre personnel que la question des professions susceptibles de disparaître a été abordée à l'école.

M. Richard Gerdemann estime que certaines professions seront moins impactées que d'autres, mais qu'il n'est, à son sens, pas indiqué de baser son orientation professionnelle sur de telles considérations.

Mme Françoise Kemp (CSV) soulève l'importance de connaître les bases de données ayant servi pour l'apprentissage (« Machine Learning » (ML) ou « Deep Learning ») d'un outil d'IA afin de savoir à quel point elle est fiable. De plus, des questions d'ordre éthique devront être prises en considération.

Le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, M. Claude Meisch, explique que l'IA est une source d'opportunités dans l'enseignement et qu'il serait illusoire de vouloir l'interdire complètement. Cependant, il y a lieu d'être conscient des risques liés à l'IA, de maintenir un esprit critique et de se poser des questions d'ordre éthique à ce sujet. À ce stade précoce, il ne serait pas possible d'anticiper l'évolution précise, rendant plus difficile la définition d'un cadre précis.

En ce qui concerne le risque de ne plus pouvoir distinguer les travaux d'élèves de réponses générées par un outil d'IA, M. Claude Meisch donne à considérer que les enseignants disposent de moyens tels que des interrogations orales pour s'assurer qu'un travail a réellement été presté par un élève.

Il s'agit de s'assurer que les élèves comprennent le fonctionnement de l'IA et les questions sociétales résultant de son développement.

À la fin de la discussion sur les trois motions, M. Niels Huberty prend la parole pour présenter ses priorités, en sa qualité de président, pour la prochaine session du Parlement des Jeunes.

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**

Annexes :

- [1] – « Résolution sur une réforme de la première au sein de l'enseignement secondaire » ;
- [2] – « Résolution « Inégalités dans le milieu scolaire » » ;
- [3] – « Avis sur L'IA dans le système d'éducation luxembourgeois ».

---

**Résolution sur une réforme de la première au sein de l'enseignement  
secondaire**

**Commission d'Éducation**

**(Version originale)**

---

La commission d'éducation du Parlement des Jeunes remercie le Ministre de l'Éducation pour ses efforts au cours des dernières années pour une meilleure coopération avec la jeunesse. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire, spécialement en considérant la classe terminale, la Première.

Encore aujourd'hui les élèves sont souvent accablés par le stress lors de leur première épreuve, ce qui peut entraîner des black-outs et des résultats décevants. De plus, l'environnement d'examen peu familier et les distractions extérieures ne font qu'aggraver la situation. Le manque d'opportunités de préparation adéquates et de ressources fournies par le Ministère reste insuffisant. Les points bonus accordés aux élèves et les certificats de niveau linguistique délivrés ne sont pas toujours uniformes ni fiables, compromettant ainsi l'équité de l'évaluation. Enfin, le manque d'informations claires sur les options post-diplôme et les perspectives futures limite la prise de décision des élèves, ce qui peut affecter leur satisfaction et leurs performances à long terme.

C'est pourquoi cette année, la Commission d'éducation examine de manière critique le programme et l'exécution de la Première, proposant une série d'améliorations visant à offrir une expérience agréable et équitable aux élèves de Première.

**Le Parlement des Jeunes,**

- A. Alarmé par le stress des élèves<sup>1</sup> de Première, peu habitués à cet environnement d'examen, ressenti lors de leur première épreuve, ce qui peut entraîner des blackouts<sup>2</sup>, dû :
1. Aux changements de locaux et de sièges,
  2. À la présence de nombreux camarades, comme le peer-pressure et des bruits qui perturbent leur concentration et impactent leurs résultats.
- B. Insistant, sur le manque des opportunités adéquates de préparation efficace des examens qui empêche une préparation individuelle optimale :
1. Le manque de ressources, fournies par le ministère, comme les questions et corrigés d'Examen d'années passées, et la seule source de ces informations par des sites d'origine privée : [PREMIERE.LU](https://www.premiere.lu) et [TREIZIEME.LU](https://www.treizieme.lu) ,
  2. Le manque d'accès à des solutions modèles<sup>3</sup>, ainsi qu'à des types de questions posées.
- C. Critiquant l'attribution des points bonus<sup>4</sup> aux élèves, dépendant de la subjectivité des enseignants et du manque d'uniformité à l'échelle nationale, nuisant à une évaluation juste.
- D. Notant avec inquiétude que les élèves à la fin de première reçoivent des certificats dans les langues étudiées qui ne reflètent pas véritablement leur niveau linguistique<sup>5</sup>.
- E. Insistant sur le manque d'informations et surtout sur le manque de communication des options post-diplôme et des perspectives d'avenir propres à chaque section, entraînant une confusion quant aux choix, ainsi qu'à la trajectoire de carrière disponible surtout pour les personnes avec des besoins spécifiques.
- F. Estime que les examens de rattrapage pour certains élèves en première année ont lieu trop tard<sup>6</sup> (en septembre). Cela entraîne l'impossibilité pour ces élèves de commencer le semestre d'hiver, les obligeant ainsi à s'inscrire pour un semestre ultérieur.

---

<sup>1</sup> <https://www.similasan.swiss/fr/guide-pratique/calme-sommeil-nerfs/nervosite-trac-peur-de-l-examen>

<sup>2</sup> <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/02643944.2011.599856>

<sup>3</sup> <https://portal.education.lu/Services/Examens?folderId=24551>

<sup>4</sup> <https://www.ltps.lu/documents/legislation/evaluation.pdf>

<sup>5</sup> <https://science.lu/fr/lallemand-dans-les-ecoles-luxembourgeoises/quel-est-reellement-le-statut-lallemand-premiere-langue-ou-non>

<sup>6</sup> <https://www.wort.lu/luxemburg/spaetes-nachexamen-bringt-studienanfaenger-in-bedaengnis/674449.html>

G. Regrette profondément que les plans ne soient pas bien synchronisés entre les branches, et causent ainsi des confusions parmi les élèves qui ont des problèmes à les comprendre.

### **Le Parlement des Jeunes,**

1. Insiste sur l'introduction d'examens blancs<sup>7</sup> qui correspondent aux conditions réelles d'examen de fin d'année.
  - a. Ces examens doivent avoir lieu uniquement dans les matières principales de la section donnée de l'élève, à la fin du premier semestre,
  - b. Il comptera comme la dernière note de ce semestre,
  - c. Aura lieu en dehors des salles de classe habituelles et à la même durée que l'examen en cette matière en fin d'année.
2. Propose que le site [portal.education.lu](https://portal.education.lu) intègre des corrections modèles pour chaque examen des années précédentes. Ces corrections seraient élaborées par l'État ou des professeurs de Première, offrant ainsi un accès complet aux examens du lycée classique et du lycée général, accompagnés de corrigés modèles.
3. Recommande de supprimer ces points bonus sur la correction des devoirs en classe, en Première, pour garantir une objective égale et combattre l'inflation artificielle des notes. Par contre il valait les remplacer par un système dans lequel les devoirs en classe tout au long de l'année sont notés sur une base de 64 points, impliquant une question bonus de 4 points. Cette question bonus devrait être liée au contenu du cours et exiger une réponse détaillée, mais réalisable.
4. Encourage l'introduction par le Ministère de l'Éducation des examens standardisés, couvrant tous les aspects de la langue de manière approfondie, offrant ainsi une évaluation complète et équitable des compétences linguistiques, avant la dernière année scolaire. De plus, ils permettront aux candidats de fournir une preuve de leur niveau de langue<sup>8</sup> lors de leur inscription dans des établissements d'enseignement supérieur, sans influencer l'évaluation des bulletins scolaires.

---

<sup>7</sup> <https://editionsdidactikos.sn/les-avantages-de-lexamen-blanc-prenez-de-lavance-sur-lexamen-final/>

<sup>8</sup> [https://prolingua.lu/de/testen-sie-ihre-sprachkenntnisse\\_32](https://prolingua.lu/de/testen-sie-ihre-sprachkenntnisse_32)

”

jugend

parlament.lu“

invité le gouvernement d'améliorer sa communication sur plus d'information sur les options post-diplôme et les perspectives d'avenir spécifiques à chaque section<sup>9</sup> qui est crucial pour guider les élèves dans leurs choix académiques et professionnels. Une meilleure communication entre les établissements d'enseignement<sup>10</sup> et les élèves est essentielle pour:

- a. Clarifier les opportunités post-diplôme, pouvant être réalisées par le biais de séances d'orientation, de ressources en ligne, de séminaires, ou interventions d'experts,
  - b. Que les élèves seront mieux préparés à prendre des décisions en se rendant ,
  - c. Compte des débouchés professionnels, les parcours académiques et les compétences requises, éclairées pour leur avenir.
6. Suggère que les professeurs et les élèves collaborent pour déterminer le calendrier des examens<sup>11</sup>, afin de réduire le stress lié à leur concentration dans une seule semaine. On recommande :
- a. Une extension du temps d'examen de première année,
  - b. Une journée de repos après un examen majeur, afin d'atténuer la pression sur les élèves,
  - c. Un nombre maximal d'épreuve d'un par journée
7. Insiste que les examens de rattrapage aient lieu simultanément avec ceux des classes inférieures, et tout comme pour ces dernières, les élèves de première année devraient passer leurs examens avant le début de la nouvelle année scolaire. Une semaine supplémentaire d'examens pourrait être ajoutée, prévue pour avoir lieu une ou deux semaines plus tard, permettant ainsi aux élèves de passer leurs examens de rattrapage sans créer de trop grands écarts dans leur emploi du temps.
8. Exige que la date délais du choix/changement des matières à l'examen soit fixée chaque année le dernier jour d'école.

---

<sup>9</sup> <https://www.land.lu/page/article/035/341035/DEU/index.html>

<sup>10</sup> <https://maison-orientation.public.lu/de.html>

<sup>11</sup> <https://men.public.lu/de/actualites/communiques-conference-presse/2018/10/11-cnel.html>

Il est impératif de garantir aux élèves de dernière année la meilleure opportunité possible pour terminer leur cursus avec succès. Cela nécessite avant tout une préparation adéquate pour les examens de fin d'année, afin de réduire le stress associé à cette période critique.

Nous appelons donc le Ministère de l'Éducation du Luxembourg à accorder aux élèves davantage de soutien pour réussir cette étape cruciale de leur parcours scolaire. C'est surtout le facteur stress qui pose des problèmes pour la santé mentale et les résultats de nombreux élèves au Luxembourg. Ainsi, les élèves devraient avoir la possibilité de se mettre en situation et de se familiariser avec le processus d'évaluation dans des conditions similaires en passant un examen blanc.

Nous sommes conscients que ces changements nécessitent du temps et des efforts considérables. Cependant, en relevant ces défis, nous pouvons créer un environnement éducatif qui favorise l'égalité des chances pour tous les élèves, les encourageant à atteindre leur plein potentiel. En investissant dans une année de terminale plus soutenante et inclusive, nous contribuons à l'épanouissement académique et personnel de chaque étudiant.

Luxembourg, le 15 juin 2024

---

**Résolution « Inégalités dans le milieu scolaire »**

**Commission de l’Égalité des Chances**

**(Version originale)**

---

La Commission de l’Égalité des Chances du Parlement des Jeunes et d’Intégration rappelle qu’il relève notre devoir en tant que société de garantir une éducation inclusive pour tous les élèves, y compris ceux à mobilité réduite. Tous les membres de la société doivent bénéficier des mêmes droits et des mêmes opportunités dans le milieu scolaire.<sup>1</sup>

Le Parlement des Jeunes est convaincu que c’est la responsabilité de notre société d’assurer la protection des victimes jeunes du cyberharcèlement, qui est de plus en plus fréquent et récurrent, ainsi que la peine des coupables.<sup>2</sup>

Nous reconnaissons les améliorations prises par le Ministère de l’Égalité pour combattre des inégalités dans le cadre des handicaps physiques, or il reste des améliorations à implémenter.

Par la présente résolution, nous soutenons donc la stratégie de l’UE d’implémenter des objectifs de la jeunesse comme par exemple la société inclusive ou encore les espaces et participations pour tous. De plus, le Parlement des Jeunes cherche à attirer une plus grande attention à ce sujet crucial et incontournable.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> [https://youth.europa.eu/strategy/european-youth-goals\\_fr](https://youth.europa.eu/strategy/european-youth-goals_fr) & [https://bildungsbericht.lu/wp-content/uploads/2021/12/BB21\\_Pit-ten-Cate-et-al.\\_D.pdf](https://bildungsbericht.lu/wp-content/uploads/2021/12/BB21_Pit-ten-Cate-et-al._D.pdf)

<sup>2</sup> [https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes\\_actualites/communiqués/2022/03-mars/29-droit-penal-mineurs.html](https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2022/03-mars/29-droit-penal-mineurs.html) & [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2016/571367/IPOL\\_ST%20U\(2016\)571367\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2016/571367/IPOL_ST%20U(2016)571367_EN.pdf)

<sup>3</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A02022R2065-20221027> & <https://www.gesetze-im-internet.de/netzdg/BJNR335210017.html> & <https://mfsva.gouvernement.lu/dam-assets/publications/rapport-etude-analyse/racisme/Rapport-d-etude-Enquete-Racisme.pdf>

**Le Parlement des Jeunes,**

- A. Observant que l’accessibilité insuffisante pour les personnes en fauteuil roulant reste un obstacle majeur à leur pleine et entière participation à la vie sociale et communale, où :
- a. L’absence de dispositifs tels que des ascenseurs ou des rampes d’accès compromet, voire interdit, l’accès aux étages supérieurs
  - b. La présence de trottoirs étroits ou obstrués, suivi des obstacles physiques, comme les escaliers ou les irrégularités du sol, qui entravent la libre circulation dans les espaces publics
  - c. L’absence de rampes d’accès, ainsi que de places dédiées dans les bus ou les trains, font les systèmes de transport public inaccessible
- B. Notant avec regret le manque de formation et de sensibilisation adaptée des enseignants pour répondre aux besoins des élèves à mobilité réduite, ce qui peut entraîner des difficultés d’accès aux installations éducatives et des attentes inappropriées.
- C. Rappelant les préjugés et les attitudes discriminatoires auxquels les étudiants handicapés sont souvent confrontés de la part de leurs pairs. Parfois, certains membres du corps enseignant peuvent mener à l’exclusion sociale et créer des obstacles significatifs à leur apprentissage.
- D. Profondément inquiet de la croissance du cyberharcèlement, en raison de l’accès précoce aux smartphones, dont les victimes et les coupables sont de plus en plus jeunes.
- E. Notant que de nombreuses applications ne mettent pas en place des mesures suffisantes pour protéger les utilisateurs, en particulier les jeunes, contre le cyberharcèlement discriminatoire, ce qui peut avoir un impact délétère sur leur bien-être mental et émotionnel. Elles présentent souvent un manque:
- a. De fonctionnalités de sécurité, telles que les options pour bloquer ou signaler les utilisateurs abusifs
  - b. Du contrôle du contenu offensant et des politiques de modération

- F. Alarmé par les inégalités exacerbées par le racisme et la xénophobie au Luxembourg, entraînant des répercussions graves, notamment dans le domaine de l'éducation.
- a. Des stigmatisations et des perpétuations de préjugés tenaces peuvent limiter l'accès à certaines écoles pour des communautés spécifiques.
  - b. Des fragmentations sociales compromettent sérieusement le principe fondamental d'égalité des chances.

### **Le Parlement des Jeunes :**

1. Demande une amélioration de l'accessibilité des personnes en fauteuil roulant, en :
  - a. Améliorant et renforçant les législations applicables qui exigent l'installation d'ascenseurs et de rampes dans tous les bâtiments scolaires et/ou publics.
  - b. Réaménageant l'infrastructure urbaine, afin de la rendre dégagée et exempte d'obstacles, garantissant ainsi une mobilité optimale dans l'espace public.
2. Propose une double approche, afin de contrer la discrimination envers les étudiants en situation de handicap et pour améliorer l'accès aux installations éducatives, tout en favorisant l'intégration sociale :
  - a. Renforcer la formation des professionnels de l'éducation pour mieux répondre aux besoins spécifiques de ces étudiants
  - b. Organiser régulièrement des séances de sport et des activités physiques conjointes entre les étudiants en situation ou non de handicap.
  - c. Augmenter le nombre de professionnels éducatifs disposant d'expertises requises.
3. Encourage la mise en place des campagnes et séances d'information dans des écoles primaires, qui portent sur la question des interactions avec les personnes en situation de handicap.
4. Exige un projet de loi luxembourgeois spécifiquement dédié à encadrer :
  - a. L'introduction d'une clause spécifique dans le droit pénal pour mineurs, qui est en cours de législation, qui souligne que, malgré l'âge de la responsabilité pénale fixé à 14 ans, les victimes sont souvent des enfants plus jeunes que cet âge-ci.

- b. La révision de l'article 442-2 du code pénal, qui concerne le harcèlement obsessionnel, pour inclure le cyberharcèlement.
5. Soutient l'application du DSA, qui autorise le gouvernement à établir une hiérarchisation des plaintes numériques concernant les propos haineux selon leur gravité sur les réseaux sociaux.
6. Encourage les structures privées comme publiques à organiser des campagnes de sensibilisation rappelant les principes d'égalité et de diversité encrés dans la société luxembourgeoise et à rendre plus visible la diversité ausein des différentes structure
7. Exige l'implémentation totale et intégrale du principe de la liberté d'expression religieuse inaliénable notamment dans les bâtiments scolaires publics ou privés.

Il est essentiel pour le bon fonctionnement de la société luxembourgeoise d'implémenter au plus vite et à long terme ces mesures. Ces adaptations structurelles doivent essentiellement s'accompagner d'importants efforts de sensibilisation et impliquer au maximum les personnes concernées. Il est d'une importance capitale d'éliminer tous les manques d'accessibilité au sujet des personnes en fauteuil roulant, de protéger les jeunes victimes contre le cyberharcèlement ainsi que d'éliminer les discriminations à plusieurs facettes, au niveau scolaire. Sans mesures de sensibilisation dans les écoles, des adaptations durables seront impossibles. Les mesures proposées dans la présente résolution permettront une meilleure prise en charge des personnes à mobilité réduite, et des jeunes victimes de discrimination.<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> [https://youth.europa.eu/strategy/european-youth-goals\\_fr](https://youth.europa.eu/strategy/european-youth-goals_fr)  
[https://bildungsbericht.lu/wp-content/uploads/2021/12/BB21\\_Pit-ten-Cate-et-al.\\_D.pdf](https://bildungsbericht.lu/wp-content/uploads/2021/12/BB21_Pit-ten-Cate-et-al._D.pdf)  
[https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes\\_actualites/communiqués/2022/03-mars/29-droit-penal-mineurs.html](https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2022/03-mars/29-droit-penal-mineurs.html)  
[http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2016/571367/IPOL\\_STU\(2016\)571367\\_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2016/571367/IPOL_STU(2016)571367_EN.pdf)  
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A02022R2065-20221027>  
<https://www.gesetze-im-internet.de/netzdg/BJNR335210017.html>  
<https://mfsva.gouvernement.lu/dam-assets/publications/rapport-etude-analyse/racisme/Rapport-d-etude-Enquete-Racisme.pdf>

Luxembourg, le 15 juin 2024

---

**Avis sur L'IA dans le système d'éducation luxembourgeois**

**Commission Spéciale « l'intelligence artificielle et son utilisation à l'école »**

**(Version originale)**

---

Le domaine de l'intelligence artificielle est devenu un sujet de plus en plus important ces dernières années. Avec les progrès considérables réalisés en très peu de temps et l'émergence d'une multitude d'outils d'intelligence artificielle tels que les grands modèles linguistiques, les aides pédagogiques, les programmes d'aide à l'étude, etc.

Parmi les principaux éléments focalisés sur l'éducation dans cette résolution, on remarque que les enseignants semblent ne pas encore s'être pleinement adaptés à ces nouveaux outils, alors que les étudiants ont commencé à les utiliser avec empressement. De plus, il apparaît que les enseignants manquent de ressources pour comprendre comment intégrer efficacement ces outils en classe et en dehors.

En outre, on observe un manque de vision stratégique pour l'intégration de ces technologies dans le secteur de l'éducation. Le Parlement des Jeunes a abordé ces questions et encore d'autres dans cette résolution.

**Le Parlement des Jeunes :**

- A. Est conscient des problèmes divers et systématiques que présentent de nombreux outils alimentés par l'IA, rendant l'intégration sans réserve de l'IA dans le système éducatif non justifiable dans le moment présent. Tels problèmes sont, mais ne s'y limitent pas :
- a. Les préjugés en faveur ou à l'encontre de certains groupes ethniques ou sociaux.
  - b. Le fait que la plupart des IA ne soient pas connectées à l'internet, ce qui les conduit à fournir des informations obsolètes à leurs utilisateurs.
  - c. La plupart des IA sont des modèles de langage plutôt que des modèles d'apprentissage, ce qui les amène à fournir des informations factuellement fausses de manière très confiante.
  - d. La plupart des entreprises d'IA sont basées en dehors de l'UE, ce qui ne permet pas de savoir si elles respectent les réglementations européennes en matière de données, d'où le risque d'une vente potentielle des données des élèves luxembourgeois.
- B. Note que l'utilisation d'outils alimentés par l'IA a fait l'objet d'une utilisation clandestine des élèves, ce qui :
- a. Favorise une utilisation inappropriée des outils en question en raison du manque d'une initiation adéquate au sujet.
  - b. Complique la tâche des enseignants pour évaluer le progrès de leurs élèves et ainsi accomplir leur mission d'enseignement.
- C. Est préoccupé par la tendance que les établissements d'enseignement, pour répondre à l'utilisation clandestine d'outils alimentés par l'IA, choisissent plutôt d'interdire complètement leur utilisation au lieu d'opter pour une utilisation appropriée et critique de ces outils dans le but d'enrichir, de manière complémentaire, l'Éducation.
- D. Constate avec inquiétude qu'il n'y a pas de stratégie concrète, ni d'organe consultatif de la part du ministère de l'Éducation pour unifier l'approche du système éducatif face aux impératifs posés par l'existence de l'IA, y compris son utilisation clandestine par les élèves.
- E. Remarque qu'une majorité des devoirs de rédaction, d'analyse, de lecture, voire d'interprétation de texte peuvent être réalisés par les outils alimentés par l'IA et craint que la qualité de l'apprentissage puisse en souffrir et que les élèves soient moins bien préparés aux devoirs en classe et aux examens.

- F. Regrette que, bien que de plus en plus d'acteurs sur le marché du travail utilisent ces outils dans leurs processus opérationnels quotidiens, l'utilisation d'outils alimentés par l'IA n'est pas suffisamment transmise dans le secteur de l'éducation et de la préparation à l'emploi pour les jeunes.

#### **Le Parlement des Jeunes :**

1. Demande qu'une enquête rigoureuse soit menée, sur initiative du ministère d'Éducation, pour identifier les outils alimentés par l'IA qui :)
  - a. Respectent toutes les lois européennes et nationales en matière de réglementation des données,
  - b. Répondent aux objectifs pédagogiques de notre système éducatif,
  - c. Ne présentent qu'une limite de biais acceptable,
  - d. Divulguent leurs sources à toutes les informations qu'elles fournissent,
  - e. Assurent que les informations fournies soient factuellement fondées.
2. Propose qu'un groupe de travail spécial composé d'acteurs pertinents du secteur de l'éducation soit formé afin d'évaluer comment aider les enseignants à mieux comprendre et travailler avec ces nouvelles technologies. Ce groupe de travail devra élaborer les principales lignes directrices pour la création d'une formation continue sur les outils d'intelligence artificielle, qui sera rendue obligatoire pour tous les enseignants du secteur de l'enseignement primaire et secondaire.
3. Demande que le ministère de l'éducation déconseille l'interdiction de l'utilisation d'outils alimentés par l'IA dans le cadre scolaire aux fins de garantir une éducation riche et diverse en intégrant les outils en question de manière complémentaire à l'enseignement actuel.
4. Demande au ministère de l'éducation de former un conseil dédié au sujet de l'IA et son utilisation dans le système éducatif, qui évaluera différents outils fréquemment utilisés par les étudiants. Ils évalueront lesquels de ces outils sont les plus fiables en termes de fourniture d'informations factuelles et d'élimination d'obstacles tels qu'un éventuel biais politique des modèles formés. Afin de déterminer quels sont les outils les plus utilisés par les étudiants, ce conseil pourrait utiliser des outils tels que des sondages anonymes à l'échelle nationale.
5. Demande au gouvernement de fournir aux enseignants des outils d'IA de confiance « Anti-IA », pour détecter toute utilisation clandestine de ces technologies dans la réalisation de tâches scolaires.

6. Demande que le ministère de l'éducation élabore une stratégie concrète, mais sensible à des évolutions éventuelles « du marché de l'IA », pour intégrer les outils alimentés par l'IA dans le système éducatif au moyen de méthodes telles que la création de nouveaux cours et/ou l'intégration de ces thèmes dans les cours existants, en tenant compte de l'avis du conseil susmentionné, afin de garantir que l'éducation donnée aux élèves continue à répondre aux exigences émergentes du marché de travail en relation avec l'IA.

L'essor de l'intelligence artificielle transforme profondément notre société sur les plans social, culturel et économique. Le Luxembourg, comme tout le reste du monde, doit s'adapter à cette réalité émergente. Dans cette optique, le système éducatif joue un rôle central. Cependant, il est préoccupant de constater que cette évolution n'est pas encore pleinement intégrée dans le système éducatif luxembourgeois. L'intégration de l'intelligence artificielle dans les salles de classe présente à la fois des opportunités considérables et des risques. Il est impératif que le Luxembourg prenne dans l'avenir proche des mesures éclairées pour gérer ces nouvelles technologies, sachant que le domaine de l'IA évolue rapidement. D'une part, il est essentiel d'incorporer activement l'IA dans l'éducation, mais d'autre part, il faut également lutter contre les abus potentiels de ces technologies et leur possibilité d'influencer la libre formation de l'opinion. Cela garantira aux élèves une interaction positive avec l'IA tout en les dotant des compétences essentielles pour naviguer dans un monde de plus en plus influencé par des algorithmes.